

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE PLASTURGIE			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance, candidats individuels.	
ÉPREUVES	Unités	Coef.	MODE	MODE	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES					
EP1 – Préparation de la fabrication	UP 1	10	CCF*	Ponctuelle pratique	4 h
EP2 – Suivi de fabrication	UP 2	7 (1)	CCF	Ponctuelle pratique	3h (2)
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL					
EG 1 - Français et histoire-géographie	UG 1	3	CCF	Ponctuelle écrite et orale	2 h 15
EG 2 – Mathématiques - sciences	UG 2	2	CCF	Ponctuelle écrite	2 h
EG 3 - Éducation physique et sportive	UG 3	1	CCF	ponctuelle	
EF de langue vivante	UF	(3)	Ponctuelle orale 20 mn	Ponctuelle orale	20 mn

(1) dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle

(2) dont une heure pour la vie sociale et professionnelle

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

*CCF : contrôle en cours de formation